

RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Sommaire

EDITO 2

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE GENERALE DE L’ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE 6

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D’ACORIS MUTUELLES6

II. INFORMER LES ADHERENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG 14

III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE
DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION..... 16

IV. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE,
UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE
CRITERES ESG 16

DEUXIEME PARTIE : LES PRODUITS FINANCIERS..... 19

I. PRODUITS FINANCIERS AYANT, ENTRE AUTRES CARACTERISTIQUES, DES
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES OU UNE COMBINAISON DE CES
CARACTERISTIQUES..... 19

II. PRODUITS FINANCIERS AYANT POUR OBJECTIF L'INVESTISSEMENT DURABLE 20

EDITO

I. ACORIS MUTUELLES ET SA DEMARCHE ESG

L'ESG, qui désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, constitue un cadre d'analyse essentiel pour évaluer l'intégration des enjeux du développement durable et des perspectives à long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères permettent de mesurer l'engagement des organisations en faveur d'une croissance responsable et respectueuse des équilibres sociaux, environnementaux et économiques.

Au sein d'ACORIS Mutuelles, l'ESG occupe une place centrale dans notre vision stratégique. L'année 2023 a marqué un tournant significatif dans notre démarche, avec la mise en œuvre de mesures concrètes visant à renforcer notre engagement en matière de durabilité. Cependant, nous ne nous arrêtons pas là. Conscients que cette démarche doit s'inscrire durablement dans l'ADN de notre mutuelle, nous avons défini des perspectives ambitieuses pour 2024, afin d'accélérer notre transition vers un modèle plus responsable.

Notre gouvernance porte une ambition forte : réduire l'impact environnemental de nos activités tout en répondant aux attentes croissantes de nos adhérents. Cette volonté interne s'aligne pleinement avec les réglementations françaises et européennes en vigueur, renforçant notre détermination à agir de manière proactive dans ce domaine.

En France comme au niveau européen, l'investissement responsable occupe une place centrale dans les discussions et les réglementations. Dès 2001, la loi NRE (Nouvelle Régulation Économique) n°2001-420 du 15 mai 2001 a marqué un tournant en imposant aux entreprises cotées de publier des informations relatives à leur responsabilité sociétale. Cette obligation a été élargie en 2012 avec le Grenelle de l'Environnement, qui a étendu le reporting aux entreprises non cotées et a exigé des sociétés de gestion d'actifs qu'elles communiquent sur l'intégration des critères ESG dans leur politique d'investissement. En 2015, la loi sur la transition énergétique a renforcé ces exigences en y ajoutant un volet climatique et en incluant les investisseurs institutionnels. Puis, en 2019, la loi Énergie Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019, et particulièrement son article 29, a élargi les dispositions de l'article 173 en matière de reporting extra-financier, renforçant ainsi la transparence et l'obligation de rendre compte.

Du côté européen, plusieurs règlements ont été adoptés pour encadrer et structurer ces pratiques. Parmi eux, le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, qui complète le règlement (UE) 2019/2088, précise les normes techniques relatives au principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il détaille également

le contenu, les méthodes et la présentation des informations liées aux indicateurs de durabilité, aux incidences négatives en matière de durabilité, ainsi qu'à la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques. Par ailleurs, le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 qui complète le règlement (UE) 2020/852, établit les critères techniques permettant de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, tout en veillant à ce qu'elle ne porte pas préjudice aux autres objectifs environnementaux.

Ces évolutions réglementaires, tant au niveau national qu'eupéen, témoignent d'une volonté forte d'encadrer et de promouvoir des pratiques d'investissement responsables, alignées sur les enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance. Elles soulignent également l'importance croissante accordée à la transparence et à la responsabilisation des acteurs économiques dans la transition vers une économie durable.

Au-delà des exigences réglementaires, une prise de conscience collective s'amplifie face aux impacts du changement climatique, incitant de plus en plus d'individus à adopter et à défendre des valeurs écologiques. Dans ce contexte, ACORIS Mutuelles s'engage à renforcer sa transparence autour de ses critères ESG. Cette démarche vise non seulement à sensibiliser et à responsabiliser chacun aux enjeux environnementaux, mais aussi à consolider la gouvernance de l'entreprise. En agissant ainsi, ACORIS Mutuelles renforce la confiance de ses parties prenantes, tout en affirmant son engagement en faveur d'un développement durable.

II. LES CRITERES ESG

Afin de mieux comprendre les fondements de cette démarche, il est essentiel de détailler chacun des trois piliers qui composent l'ESG. Cette présentation vise à expliquer en quoi consistent ces critères, quels enjeux ils recouvrent et comment ils s'articulent pour contribuer à une stratégie d'entreprise durable et responsable.

Notre rapport ESG 2024 reflète la performance globale d'ACORIS Mutuelles en matière de responsabilité sociétale, évaluant nos réalisations à travers les trois dimensions indissociables que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Ce document témoigne de la manière dont nous transformons nos engagements en actions concrètes, en mesurant à la fois notre empreinte écologique réduite, notre impact social renforcé auprès des collaborateurs et des communautés, et l'exemplarité de nos pratiques de gouvernance.

Les critères environnementaux

Les critères environnementaux évaluent l'impact d'une entreprise sur l'environnement et sa capacité à contribuer à la préservation des ressources naturelles. Ils englobent des thématiques telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, ainsi que la protection de la biodiversité.

Pour les entreprises, il s'agit non seulement de limiter leur empreinte écologique, mais aussi d'anticiper les risques liés au changement climatique et de s'adapter aux nouvelles normes environnementales.

Ces critères reflètent l'engagement d'une organisation en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les critères sociaux / sociétaux

Les critères sociaux et sociétaux portent sur la manière dont une entreprise interagit avec ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs et les communautés dans lesquelles elle opère. Ils incluent des aspects tels que les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'impact social des activités de l'entreprise.

Ces critères visent à garantir que l'entreprise agit de manière éthique et responsable, en respectant les droits humains et en favorisant le bien-être de toutes les parties prenantes.

Les critères de gouvernance

Les critères de gouvernance concernent la manière dont une entreprise est dirigée, contrôlée et administrée. Ils englobent des éléments tels que la transparence des décisions, l'indépendance et la diversité des conseils d'administration, la lutte contre la corruption, la gestion des risques, ainsi que le respect des droits des actionnaires. Une gouvernance solide et éthique est essentielle pour assurer la pérennité de l'entreprise, renforcer la confiance des investisseurs et garantir une prise de décision alignée sur les intérêts de toutes les parties prenantes.

Ces critères reflètent l'engagement de l'entreprise à adopter des pratiques de gestion responsables et durables.

Au sein de ce rapport, chacun de ces critères sera détaillé afin de mettre en lumière l'implication de ACORIS Mutuelles et les valeurs qui guident ses actions. Cette analyse

approfondie permettra de démontrer comment ACORIS Mutuelles intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa stratégie.

III. INSTRUCTION N°2024-I-01 DE L'ACPR

En tant que mutuelle, ACORIS Mutuelles est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. À ce titre, nous sommes tenus de se conformer à l'instruction de l'ACPR n°2024-I-01, qui définit les documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance.

Cette instruction établit une distinction entre deux catégories d'organismes : ceux dont le bilan total dépasse 500 millions d'euros et ceux dont le bilan total est inférieur ou égal à ce montant. ACORIS Mutuelles appartient à cette seconde catégorie et, par conséquent, nous devons respecter les exigences prévues à l'annexe A de l'instruction mentionnée. Cette annexe encadre les obligations spécifiques en matière de reporting et de transparence pour les organismes de plus petite taille.



PREMIERE PARTIE : **LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACORIS MUTUELLES

Ses critères environnementaux

ACORIS Mutuelles s'engage activement à réduire son impact environnemental en mettant en place des actions concrètes alignées sur les critères ESG. Ces initiatives visent à optimiser l'utilisation des ressources, à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques écoresponsables au quotidien. Voici les principales mesures mises en œuvre en 2024, visant à impliquer tant les collaborateurs que les adhérents et les partenaires dans une démarche responsable.

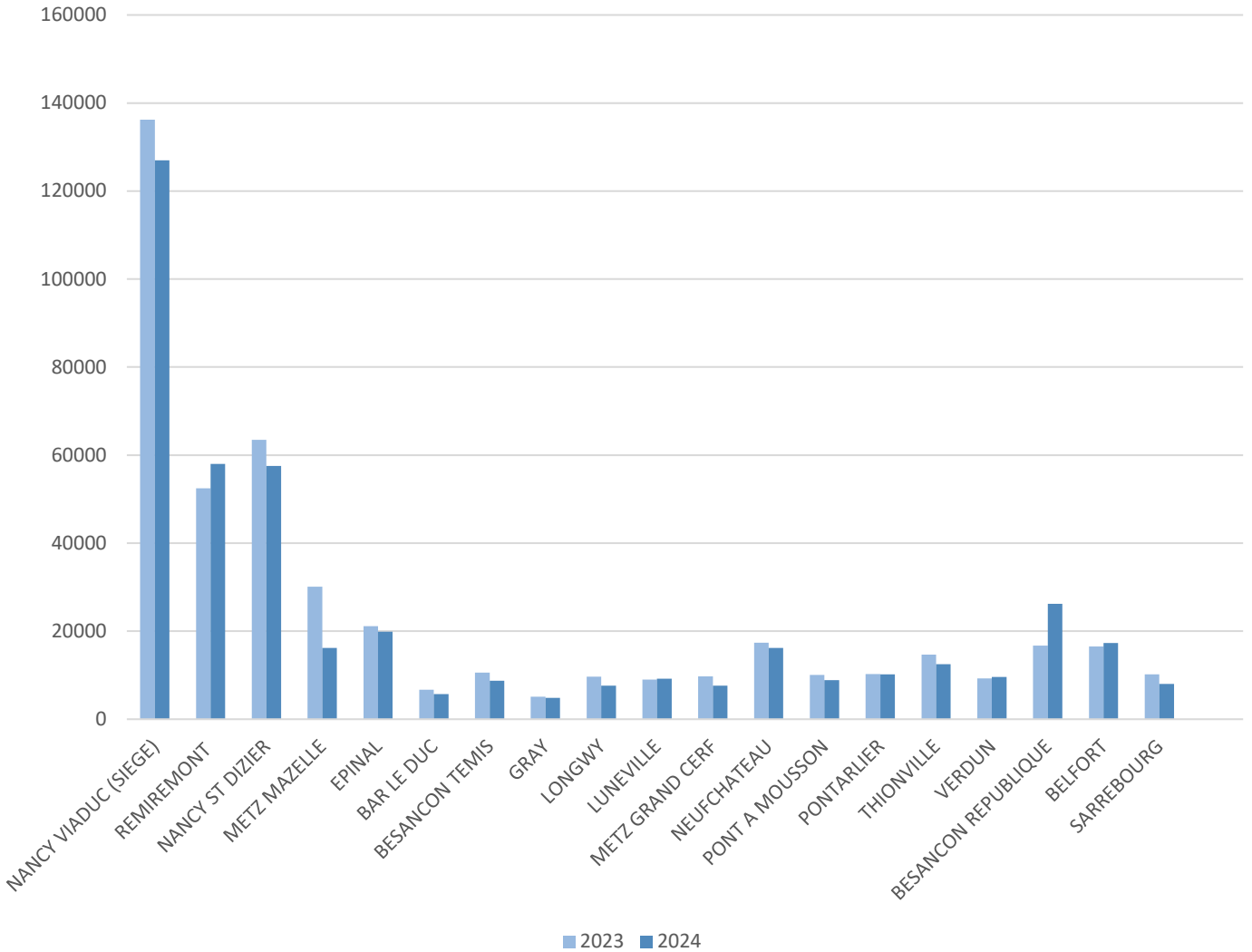
Gestion énergétique des locaux

La mutuelle a instauré une politique rigoureuse de gestion de la température dans ses locaux, afin de réduire sa consommation d'énergie. En hiver, la température des locaux est régulée, en moyenne, à 19°C, afin de limiter la consommation d'énergie tout en assurant un confort optimal. Conscient que cette température peut être ressentie comme basse pour un travail sédentaire, le CSE a souhaité apporter plus de confort aux collaborateurs en leur offrant une bouillotte, en plus de la distribution de doudounes en 2023, illustrant ainsi notre volonté de concilier bien-être et responsabilité environnementale. En été, la climatisation a été activée uniquement entre 9h00 et 17h00, réduisant ainsi son utilisation tout en maintenant des conditions de travail agréables.

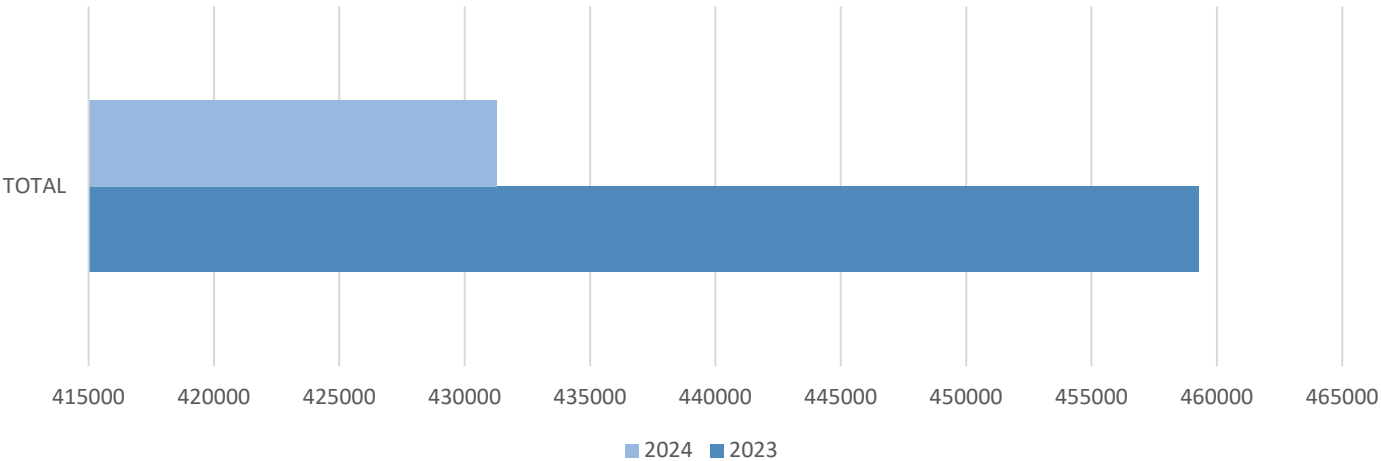
En outre, pour aller encore plus loin dans cette démarche de sobriété énergétique, lors de l'accord d'intéressement de la mutuelle passé en 2024, et ce pour une durée de trois exercices, un critère RSE fût intégré. En effet, 50% de la prime globale d'intéressement sera versée sous réserve de l'atteinte de l'objectif suivant : diminuer la consommation électrique sur le siège et les agences de la mutuelle par rapport à l'année 2023.

Ces mesures témoignent de notre engagement à optimiser notre gestion énergétique tout en respectant les principes de sobriété.

CONSUMMATION ELECTRIQUE AGENCES ET SIEGE ACORIS MUTUELLES (EN KWH)



TOTAL CONSUMMATION ELECTRIQUE AGENCES ET SITE ACORIS MUTUELLES (EN KWH)



Réduction de l'utilisation du papier

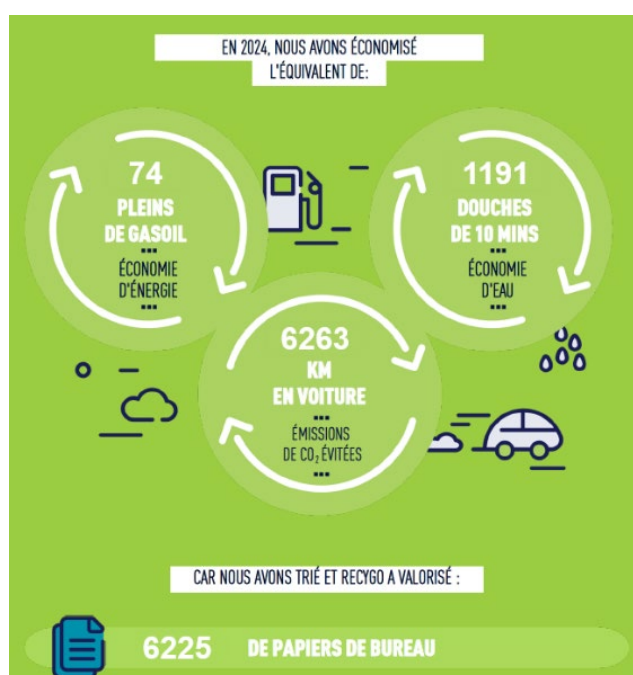
ACORIS Mutuelles s'est engagée dans une démarche active de réduction de sa consommation de papier. Pour cela, le service informatique a mené une revue complète de son parc d'imprimantes, identifiant les opportunités de rationalisation et de suppression d'équipements superflus. En 2023, la mutuelle comptait 105 imprimantes. Grâce à cette initiative, 40 imprimantes ont été retirées, réduisant ainsi le parc à 60. Cette rationalisation a eu un impact direct sur le volume d'impressions : en 2023, 1 877 915 pages avaient été imprimées, tandis qu'en 2024, ce nombre est passé à 1 400 067, soit une réduction d'environ 25%. Cette baisse significative a permis de limiter les impressions inutiles et d'encourager les équipes à privilégier les solutions numériques.

En parallèle, ACORIS Mutuelles prévoit de renforcer les solutions numériques en 2024 et 2025 avec notamment la mise en place de la signature électronique au sein du service des ressources humaines. Cette innovation constitue un levier clé pour diminuer encore davantage l'utilisation du papier, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à promouvoir des pratiques plus durables au quotidien.

Bilan Recygo

Parmi les actions significatives engagées par la mutuelle, la rationalisation des déchets, notamment ceux issus de l'utilisation du papier, occupe une place centrale. ACORIS Mutuelles s'est fixée pour objectif de tendre vers une politique zéro déchet au sein de ses structures. Cette initiative s'appuie sur les dispositions du code de l'environnement, en particulier l'article L541-2, qui précise que « tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale ».

Dans cette optique, la mutuelle a mis en place des zones de recyclage équipées de poubelles de tri sélectif pour les plastiques, les emballages, les papiers et les cartons, ainsi que des conteneurs spécifiques pour les cartons. Pour renforcer cette démarche, ACORIS Mutuelles a également noué un partenariat avec Recygo, spécialisé dans le recyclage des papiers.



Initiative du CSE

Le Comité Social et Économique (CSE) d'ACORIS Mutuelles a mis en place plusieurs actions concrètes visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et à soutenir l'économie locale.

Parmi ces initiatives, le CSE a opté pour une approche responsable dans la composition des colis de fin d'année offerts aux collaborateurs. Ces colis sont constitués exclusivement de produits locaux, issus de producteurs régionaux, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone liée au transport tout en favorisant le circuit court et soutenant les commerçants de proximité.

Par ailleurs, dans une optique de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration du confort des collaborateurs, le CSE a offert à chaque membre du personnel une bouillotte réutilisable, fabriquée par un artisan local. Cet objet, utilisable au travail comme à domicile, permet de limiter le recours au chauffage électrique ou au gaz, contribuant ainsi à diminuer l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie.

Ces actions illustrent l'engagement du CSE en faveur d'une politique environnementale proactive. Elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie ESG de l'entreprise, visant à concilier performance économique et responsabilité écologique.



Initiative de la direction

Dans le cadre de sa politique environnementale, la direction a renforcé son engagement en faveur des mobilités durables en incitant ses collaborateurs à privilégier les transports en commun. Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de 2024, la direction a décidé d'augmenter significativement sa participation au remboursement des abonnements de transport, portant sa prise en charge à 75%, dépassant ainsi le minimum légal de 60%. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2023, où la direction avait déjà fait le choix d'un remboursement à 60%, contre 50% requis par la loi. Cette démarche progressive témoigne de la volonté de la mutuelle d'encourager des modes de déplacement plus écologiques. Cette initiative a permis aux collaborateurs de privilégier ce mode de transport passant de 53 salariés ayant un abonnement de transport en commun pris partiellement en charge par l'employeur en 2023 à 57 salariés en 2024.

Consciente que le remboursement des abonnements de transport en commun constitue à la fois un avantage social pour ses collaborateurs et une contribution concrète à la préservation de l'environnement, la direction a décidé de pérenniser son engagement en 2025 en maintenant son taux de participation à hauteur de 75%.

Ses critères sociaux

Au cœur de notre démarche RSE, les critères sociaux traduisent notre volonté de concilier performance économique et progrès humain. En 2024, cet engagement s'est structuré autour de trois leviers d'action complémentaires : la pérennisation des emplois, la promotion de la parité homme-femme, et le déploiement d'initiatives sociales concertées entre direction et CSE. Autant d'initiatives qui font de notre entreprise un lieu où performance rime avec épanouissement, et où les indicateurs sociaux ne sont pas simplement mesurés, mais véritablement portés par une culture mutualiste.

La pérennité de l'emploi

Notre mutuelle place le bien-être et la stabilité de ses salariés au cœur de sa stratégie sociale. En 2024, nous avons poursuivi notre engagement en faveur de l'emploi durable, avec une augmentation du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI), passant de 129 CDI au 31 décembre 2023 à 138 CDI au 31 décembre 2024. Cette progression reflète notre volonté d'offrir à nos collaborateurs une sécurité professionnelle tout en répondant à la croissance de nos activités. Parallèlement, nous avons ajusté le nombre de contrats à durée déterminée (CDD), qui s'élève à 10 au 31 décembre 2024, contre 3 CDD à cette même date l'année précédente, afin de maintenir une flexibilité adaptée à nos besoins opérationnels. En outre, nous avons renforcé notre recours à

l'apprentissage, accueillant 12 apprentis. Cette démarche permet non seulement à ces derniers de s'intégrer progressivement dans le monde professionnel, mais aussi à notre entreprise de contribuer activement à leur insertion.

En matière de formation, nous avons déployé un plan ambitieux pour 2024, prévoyant initialement 32 types de formations. Cependant, grâce à une grande réactivité organisationnelle, nous avons finalement réalisé 60 types de formations au cours de l'année. Cette évolution témoigne de notre capacité à répondre rapidement aux besoins émergents de nos collaborateurs. Cela représente 202 sessions de formation au total. Parmi celles-ci, certaines sont obligatoires pour garantir le respect des normes et des bonnes pratiques, tandis que d'autres ont pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des salariés. Cette flexibilité témoigne de notre volonté de nous adapter aux attentes et aux évolutions de carrière de nos équipes. En effet, de nombreuses formations ont été ajoutées en cours d'année, démontrant notre réactivité et notre engagement à soutenir le développement professionnel de chacun.

Parité homme / femme

Dans le cadre de notre engagement envers les critères sociaux, nous tenons à mettre en lumière la parité homme/femme au sein d'ACORIS, qui présente des tendances contrastées mais complémentaires. Au niveau des salariés, les femmes sont majoritaires, représentant 80% des effectifs, soit 128 collaboratrices, contre 20% d'hommes, soit 32 collaborateurs au 31 décembre 2024. Toutefois, cette dynamique est contrebalancée par la composition de notre Conseil d'Administration (CA), où les hommes sont plus représentés, avec 67% des membres (soit 18 hommes), contre 33% de femmes (soit 9 femmes). Ces deux tendances, bien que distinctes, s'atténuent mutuellement, reflétant une situation globale où la parité évolue progressivement à différents niveaux de l'organisation. Nous restons mobilisés pour poursuivre cet équilibre et renforcer la mixité à tous les échelons.

Les actions de la direction

Dans le cadre de sa politique de gouvernance, la direction a intégralement financé des séances de sport, ouvertes à tous les collaborateurs. Ces cours, organisés le lundi et le mercredi midi toutes les deux semaines, sont accessibles en visioconférence, garantissant ainsi une inclusion totale et une participation sans distinction de localisation géographique. Gratuites pour les collaborateurs et animées par des professionnels, ces séances visent à promouvoir la santé physique. Consciente de l'importance du bien-être des collaborateurs pour la performance globale de l'entreprise, la direction a décidé d'intensifier cette initiative en passant d'une fréquence de deux séances tous les quinze jours à deux séances hebdomadaires à partir de 2025. Cette évolution témoigne de l'engagement de l'entreprise à soutenir

durablement la santé de ses collaborateurs. Ces actions s'inscrivent pleinement dans une démarche ESG.

Les actions du CSE

Le CSE joue un rôle central dans l'amélioration du bien-être des collaborateurs. Parmi les actions mises en œuvre, le CSE a organisé une journée dédiée à la détente, offrant gratuitement des séances de massage au bénéfice des salariés volontaires. Cette initiative, visant à réduire le stress, a été très appréciée et a contribué à renforcer le sentiment de bien-être au sein des équipes. Action qui sera renouvelée durant l'année 2025.

En complément de ces initiatives, le CSE s'engage activement à soutenir le pouvoir d'achat des collaborateurs grâce à la distribution de chèques-cadeaux, de cartes culture et de chèques Noël. Ces avantages permettent non seulement d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés dans certains domaines spécifiques, favorisant ainsi leur accès à la culture ainsi qu'aux loisirs.

En outre, le CSE propose des aides financières pour partir en vacances, contribuant ainsi à l'équilibre personnel et à la qualité de vie des collaborateurs. Ces initiatives démontrent l'engagement du CSE en faveur d'une politique sociale inclusive et solidaire, alignée avec les objectifs ESG de l'entreprise.

Sa qualité de gouvernance

Cette année, notre direction a placé la barre plus haut en alignant strictement ses propres pratiques sur nos ambitions RSE. Au programme : déplacements optimisés, administrateurs formés aux nouveaux enjeux climatiques, et critères durables systématiques dans chaque décision. La preuve par l'exemple qu'une gouvernance responsable n'est pas un slogan, mais un engagement quotidien.

Formation des administrateurs

En 2024, les membres du conseil d'administration ont suivi plusieurs formations clés pour renforcer leurs compétences et s'adapter aux évolutions réglementaires et sectorielles. Parmi ces formations, une attention particulière a été portée sur le Digital Operational Resilience Act (DORA), un sujet majeur pour les années 2024-2025, visant à renforcer la résilience opérationnelle face aux risques cyber. Les administrateurs ont également approfondi leurs connaissances sur les obligations comptables et les placements, ainsi que sur le rôle et les responsabilités d'un administrateur à travers une formation intitulée « Être administrateur aujourd'hui ». Ces sessions ont permis de mieux

appréhender les enjeux actuels de gouvernance et de renforcer leur capacité à exercer leur mandat de manière éclairée et responsable.

En 2025, cette dynamique de formation se poursuivra avec des sessions dédiées à des sujets stratégiques tels que sur le pôle juridique de la mutuelle et l'analyse actuarielle, afin de doter les administrateurs des outils nécessaires pour anticiper les défis futurs et garantir une gouvernance robuste. Ces initiatives témoignent de notre volonté de maintenir un haut niveau d'expertise au sein du conseil d'administration.

Une direction « verte »

Les administrateurs d'ACORIS sont résolus à poursuivre les efforts entrepris par l'ensemble des collaborateurs afin de faire une gouvernance aussi respectueuse de l'environnement que possible. Pour cela, ils ont mis en place un calendrier des instances optimisé afin de réduire au maximum les déplacements des administrateurs. Par exemple, plusieurs réunions sont regroupées sur une même journée, limitant ainsi les trajets et réduisant l'empreinte carbone liée à leurs fonctions ainsi que la possibilité de participer à ces réunions en visioconférence.

Dans la même logique de durabilité, le conseil d'administration a repensé sa politique d'impression pour réduire significativement l'utilisation de papier. Chaque membre s'est vu mettre à disposition une tablette numérique, permettant de consulter les documents directement en version dématérialisée. Les convocations et autres communications sont également envoyées par e-mail, ce qui contribue à une diminution drastique de la consommation de papier.

II. INFORMER LES ADHERENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG

ACORIS Mutuelles utilise une approche multi-plateforme pour informer ses adhérents :

- **Instagram / Facebook :** Nous y partageons nos résultats concrets en développement durable (bilans RECYGO, volumes recyclés), des campagnes de prévention santé, notre participation à des événements sectoriels, ainsi que des aperçus de notre environnement de travail.
- **LinkedIn :** Plateforme privilégiée pour valoriser notre présence professionnelle (salons, forums emploi), mettre en lumière les formations de nos équipes, et offrir un regard authentique sur notre culture d'entreprise.
- **X (anciennement Twitter) :** Espace dédié à l'utilité pratique (tutoriels pour adhérents) et à la transparence sur nos partenariats associatifs et engagements sociétaux.
- **Le Mutualiste :** Véritable magazine de référence, il décrypte les innovations mutuelles à travers des reportages et interviews exclusives.

Campagne de digitalisation

Dès le début de l'année 2023, l'entreprise a décidé une digitalisation de ses cartes adhérentes. Cette digitalisation, en plus d'être bénéfique pour l'environnement avec la réduction de l'utilisation du papier tant pour l'impression des cartes adhérentes que pour les relevés des prestations, permet également une sécurisation plus renforcée des documents. Ce double avantage n'a que conforté la mutuelle dans sa démarche.

En 2023, notre mutuelle a lancé sa première grande vague de digitalisation, marquée par la dématérialisation des cartes adhérents, évitant ainsi l'impression de 2 070 kg de papier pour les cartes physiques et réduisant notre impact environnemental. Une large communication avait été faite sur ce point tout au long de l'année 2023.

La mutuelle a souhaité poursuivre en 2024 sa dynamique de dématérialisation. Forte des retours positifs, la mutuelle a décidé d'étendre cette initiative aux adhérents de moins de 65 ans, ajustant ainsi de 5 ans l'âge cible pour la dématérialisation des cartes. Grâce à cette mesure, la mutuelle réduit considérablement son volume d'impressions, en ne produisant que 31 000 cartes adhérents sur les 112 000 adhérents que compte son portefeuille. Cette initiative permet ainsi d'éviter l'impression de 81 000 cartes chaque année, contribuant activement tant à la diminution de notre consommation de papier qu'à la réduction de notre empreinte environnementale.

Pour accompagner cette transition, une campagne d'information a été menée auprès des personnes concernées, via l'envoi d'un courrier explicatif détaillant le fonctionnement de la carte numérique et les avantages de cette démarche. Par souci d'inclusion, nous avons également maintenu la possibilité pour ces adhérents de demander une carte physique, afin de garantir que personne ne se sente dépassé par cette évolution. Cette initiative illustre notre engagement à concilier innovation numérique et accessibilité pour tous.

Cependant, consciente que cette transition numérique peut représenter un défi pour certains adhérents, ACORIS Mutuelles maintient la possibilité de demander une carte adhérent en format papier. Cette approche inclusive vise à accompagner toutes les générations, quel que soit leur niveau d'aisance numérique. Cette double option illustre notre engagement à concilier responsabilité environnementale et inclusion, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de nos adhérents.



Communication sur le bien-être au travail : réseaux sociaux

Sur ses réseaux sociaux, ACORIS Mutuelles met en lumière les actions concrètes menées en faveur du bien-être au travail, qu'elles émanent du CSE, de la direction ou d'une collaboration entre les deux. À travers des publications régulières, nous partageons avec nos adhérents les initiatives qui contribuent à un environnement professionnel épanouissant. Ces contenus offrent une vitrine transparente sur la vie interne de l'entreprise et renforcent le lien avec nos adhérents. L'objectif ? Inspirer, valoriser nos pratiques et rappeler que le bien-être des équipes est au cœur de notre démarche mutualiste.



III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

À l'issue d'un dialogue approfondi mené tout au long de 2023 avec la BRED Banque Populaire, le conseil d'administration d'ACORIS Mutuelles a choisi de confier une partie significative de ses actifs à cet établissement bancaire reconnu pour son expertise en finance durable. Cette décision stratégique, effective depuis le 1er janvier 2024, vise à accélérer notre transition vers des investissements résolument ESG.

Outre la BRED, ACORIS Mutuelles a sélectionné des dizaines d'entreprises françaises leaders dans leur secteur pour ses placements "verts". Ces sociétés, toutes implantées durablement, partagent une ambition commune : transformer leurs modèles opérationnels pour réduire leur empreinte environnementale. Nous privilégions ainsi des acteurs engagés dans :

- L'adoption de technologies durables
- L'optimisation de leur efficacité énergétique
- La mise en œuvre d'économies circulaires

IV. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Mutuelles Impact

Notre mutuelle, membre active de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, s'est engagée dans Mutuelles Impact : le premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social, fondé en novembre 2020.

Notre adhésion à cette initiative s'est concrétisée par un investissement significatif, reflétant notre volonté d'agir pour une économie plus responsable. Les résultats du rapport annuel au 31 décembre 2024 en attestent : Mutuelles Impact y déploie une démarche ESG rigoureuse, avec des indicateurs clairs qui illustrent son empreinte positive :

- 17% des sociétés interrogées ont défini une trajectoire quantitative de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 54% des sociétés interrogées ont formalisé une politique RSE ou de durabilité
- 63% des sociétés interrogées ont désormais une responsable RSE
- 54% des sociétés interrogées ont au moins une femme au sein de la gouvernance actionnariale (contre 50% en 2020)
- 76% des sociétés interrogées ont au moins une certification ou un label RSE
- 49% des sociétés interrogées ont formé leurs salariés à un ou plusieurs enjeux de durabilité

ACORIS Mutuelles a souscrit à Mutuelles Impact durant l'année 2022. Pour cela, elle a financé 200 000€, soit l'équivalent de 20 parts du groupe SIPAREX (groupe au service du développement des entreprises signataire des « Principes for Responsible Investment » de l'ONU et de la « Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance » de France Invest). Durant l'année 2023, ACORIS Mutuelles a répondu à l'appel effectué par Mutuelles Impact à hauteur d'un versement de 10 000€ à destination du fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI). ACORIS Mutuelles a également répondu au second appel en janvier 2024 avec un versement de 12 000€ afin de financer le FCPI.

La BRED

En 2024, notre mutuelle a franchi une étape importante dans sa stratégie d'investissement responsable en entrant en partenariat avec la BRED Banque Populaire, une institution financière reconnue pour son engagement exemplaire en matière ESG. Cette collaboration a permis à notre mutuelle d'effectuer ses premiers placements dans 6 papiers ESG, avec des montants adaptés à notre politique d'investissement. Ces supports d'investissement sélectionnés financent exclusivement des projets « verts » au sein des entreprises émettrices, garantissant que les fonds alloués contribuent directement à la transition écologique et sociale.

Nom	Date d'Achat
COMMERZBANK AG	18/01/2024
CRELAN SA	19/01/2024
GENERALI	19/01/2024
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	24/01/2024
AIR France KLM	03/04/2024
ENGIE SA	27/06/2024
ABEILLE VIE SA D'ASSURAN	23/01/2025

La BRED Banque Populaire, banque coopérative non cotée en Bourse, se distingue par son leadership en matière de finance durable. Preuve de cet engagement, elle a obtenu la note « LEADING » de Bloomberg dans la catégorie des banques commerciales les plus performantes mondialement sur les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), sur la base de données objectives et vérifiables publiquement à fin 2023. Cette reconnaissance, attribuée de manière transparente et indépendante, conforte notre choix de partenariat avec un acteur financier aligné sur nos valeurs mutualistes et responsables.

Forte du succès de ses premiers investissements responsables en 2024, ACORIS Mutuelles entend intensifier son partenariat avec la BRED Banque Populaire en 2025. L'objectif est double : accroître le volume de nos placements ESG tout en diversifiant nos supports d'investissement pour amplifier notre impact positif. Cette année sera ainsi marquée par de nouveaux arbitrages en faveur de produits financiers labellisés, toujours alignés sur nos exigences environnementales, sociales et de gouvernance.

DEUXIEME PARTIE : LES PRODUITS FINANCIERS

En cohérence avec nos actions terrain, notre mutuelle a fait le choix d'intégrer pleinement les critères ESG dans sa stratégie d'investissement, en nous appuyant sur l'expertise de deux partenaires bancaires clés. La banque CIC nous accompagne depuis plusieurs années dans cette démarche, tandis que la BRED, rejointe début 2024, nous permet d'accéder à des solutions de placement vert encore plus innovantes et ciblées. Ce double partenariat renforce notre capacité à identifier et sélectionner des investissements à impact positif, parfaitement alignés avec nos engagements en faveur de la transition énergétique et de l'inclusion sociale.

I. PRODUITS FINANCIERS AYANT, ENTRE AUTRES CARACTERISTIQUES, DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES OU UNE COMBINAISON DE CES CARACTERISTIQUES

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, nous accordons une importance particulière aux produits financiers intégrant des caractéristiques environnementales. Ces placements ciblent spécifiquement des projets ou entreprises contribuant à la transition écologique, que ce soit par la réduction des émissions carbone, le développement des énergies renouvelables ou la préservation des ressources naturelles.

La BRED

En 2024, notre stratégie d'investissement sur des produits ayant des caractéristiques environnementales s'est concrétisée par l'allocation de 3 100 000 euros. Effectivement, notre mutuelle a décidé d'investir dans 5 titres « green » dans les sociétés suivantes :

- Le 18 janvier 2024 : 500 000 euros dans Commerzbank
- Le 19 janvier 2024 : 500 000 euros dans Crelan SA
- Le 19 janvier 2024 : 500 000 euros dans Generali
- Le 24 janvier 2024 : 1 000 000 euros dans Volkswagen
- Le 27 juin 2024 : 600 000 euros dans Engie

Nom	Date d'Achat	Nominal	Green	Social	Sustainable
COMMERZBANK AG	18/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
CRELAN SA	19/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
GENERALI	19/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	24/01/2024	1 000 000,00 €	Y	N	Y
ENGIE SA	27/06/2024	600 000,00 €	Y	N	Y

ACORIS Mutuelles démontre également son engagement en faveur d'une gestion responsable à travers son portefeuille de titres à la banque CIC, comprenant des produits alignés sur des critères environnementaux (E), sociaux (S) ou une combinaison des deux (E+S).

L'analyse des titres détenus par la mutuelle révèle une répartition variée entre les critères environnementaux (E) et sociaux (S). Certains titres présentent une dominante marquée en environnement (E) tandis que d'autres affichent une performance plus forte sur le volet social (S). Cependant, il est intéressant de noter que le titre en tête du classement global combine à la fois les meilleures performances en environnement (E) et en social (S), illustrant ainsi une synergie entre ces deux dimensions.

Libellé émetteur	Note E	Libellé émetteur	Note S	Libellé émetteur	Note E + S
SCHNEIDER ELECTRIC SE	8,46	SCHNEIDER ELECTRIC SE	7,88	SCHNEIDER ELECTRIC SE	16,34
ACCENTURE PUBLIC LIMITED COMPANY	8,17	L OREAL SA	7,87	L OREAL SA	15,84
KERING	8,17	CNP ASSURANCES	7,82	CNP ASSURANCES	15,7
NOVARTIS AG	7,98	LA BANQUE POSTALE	7,82	KERING	15,4
L OREAL SA	7,97	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV	7,57	VEOLIA ENVIRONNEMENT	15,22
APPLE INC	7,91	VEOLIA ENVIRONNEMENT	7,45	LA BANQUE POSTALE	14,87
PUBLICIS GROUPE SA	7,9	REPUBLIQUE FRANCAISE	7,36	NOVARTIS AG	14,48
CNP ASSURANCES	7,88	KERING	7,23	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV	14,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	7,77	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	7,05	UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE	14,11
SAP SE	7,74	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	7,05	ASML HOLDING NV	14,05
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE	7,66	TOTALENERGIES SE	7	AXA SA	13,95

Classement des 10 titres les
mieux notés sur le critère
environnemental

Classement des 10 titres les
mieux notés sur le critère
social

Classement des 10 titres les
mieux notés sur le critère
environnemental et social

Pour notre mutuelle, les investissements à caractéristiques environnementales représentent bien plus qu'une simple allocation d'actifs : ils constituent le prolongement cohérent de nos actions internes en faveur de la transition écologique. En orientant une part croissante de nos placements vers des titres verts, nous renforçons notre impact positif sur l'environnement tout en restant fidèles à notre mission première : prendre soin de nos adhérents ainsi que des territoires où nous sommes implantés.

II. PRODUITS FINANCIERS AYANT POUR OBJECTIF L'INVESTISSEMENT DURABLE

Si notre mutuelle a fait le choix stratégique d'augmenter significativement ses investissements dans des titres "green" à forte dimension environnementale, cette orientation ne représente qu'une partie de notre engagement. Nous entendons compléter cette démarche par des investissements durables au sens large intégrant à la fois des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La BRED

Les investissements faits au cours de l'année 2024 auprès de la BRED ont tous la même caractéristique : des investissements durables. Ainsi, sur l'année 2024, ACORIS Mutuelles a décidé d'investir 3 600 000 euros sur cette catégorie de placement.

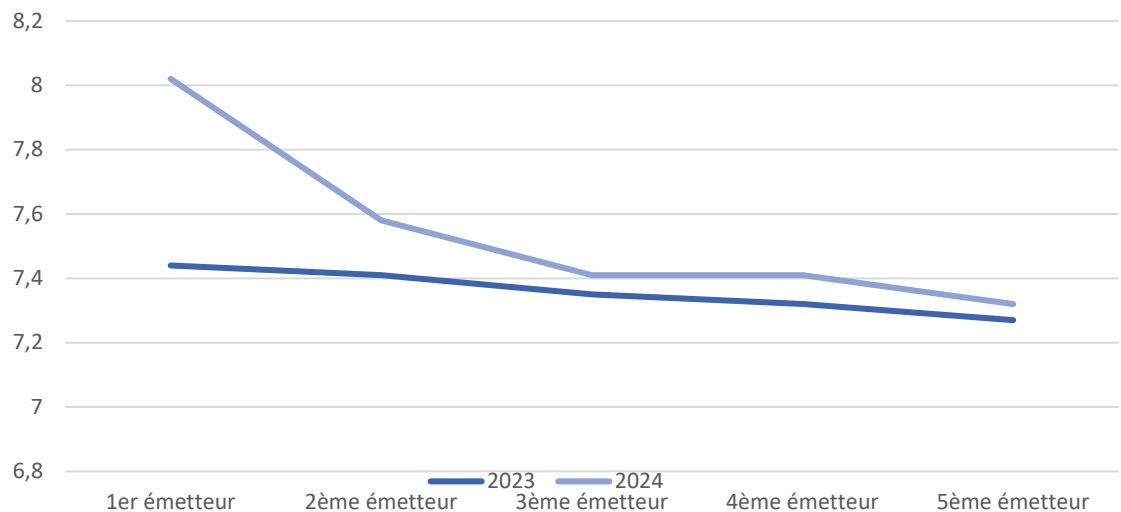
Nom	Date d'Achat	Nominal	Green	Social	Sustainable
COMMERZBANK AG	18/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
CRELAN SA	19/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
GENERALI	19/01/2024	500 000,00 €	Y	N	Y
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	24/01/2024	1 000 000,00 €	Y	N	Y
AIR France KLM	03/04/2024	500 000,00 €	N	N	Y
ENGIE SA	27/06/2024	600 000,00 €	Y	N	Y

CIC

L'année 2024 marque une nette progression dans la qualité et l'étendue du portefeuille ESG détenu par ACORIS Mutuelles auprès de la banque CIC. En effet, le nombre d'émetteurs est passé de 52 dont 49 notés ESG en 2023 à 66 dont 64 notés en 2024, soit une augmentation significative de +27% du total des émetteurs et de +31% pour ceux bénéficiant d'une notation ESG. Cette croissance témoigne d'une volonté active d'intégrer davantage d'actifs responsables dans la stratégie d'investissement.

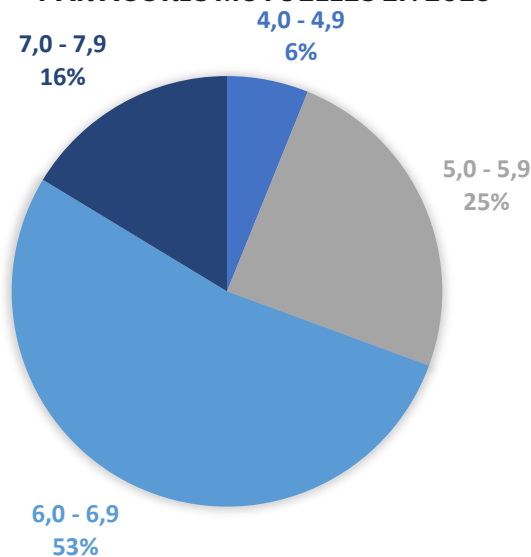
Par ailleurs, l'amélioration ne se limite pas au volume : les cinq premiers émetteurs du portefeuille en 2024 affichent des notes ESG bien supérieures à celles des cinq leaders de 2023, confirmant une élévation globale des standards.

NOTE DES 5 PREMIERS EMETTEURS

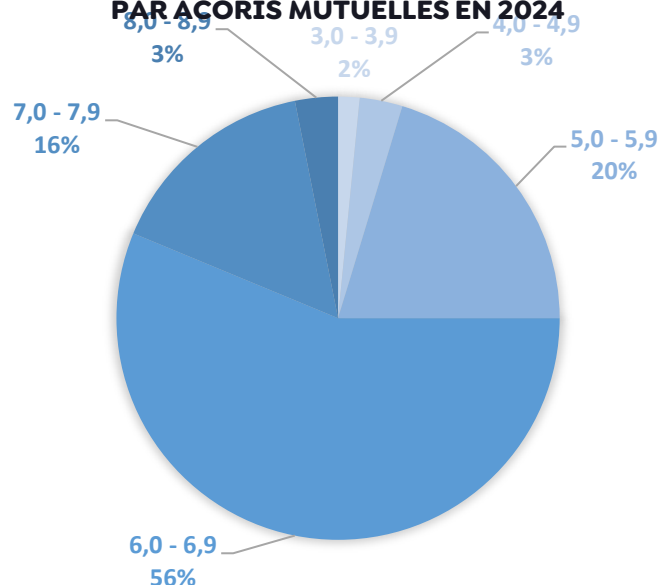


Enfin, l'évolution des notes ESG des émetteurs détenus par ACORIS Mutuelles dans son portefeuille entre 2023 et 2024 reflète une nette progression vers des critères plus exigeants. Pour la première fois en 2024, des émetteurs atteignent une note supérieure à 8,0, une catégorie inexistante en 2023. Par ailleurs, la part des émetteurs notés entre 6,0 et 6,9 a augmenté, passant de 53 % à 56 %, confirmant une tendance à l'amélioration dans cette tranche intermédiaire. Les émetteurs dans la fourchette 7,0-7,9 restent stables, consolidant ainsi un socle solide de performances ESG élevées. En revanche, les notes les plus basses (3,0-5,9) ont légèrement diminué, reflétant une volonté stratégique de réduire l'exposition aux émetteurs moins engagés et de réallouer le capital vers des profils plus vertueux.

NOTE ESG DE L'ENSEMBLE DES TITRES DETENUS PAR ACORIS MUTUELLES EN 2023



NOTE ESG DE L'ENSEMBLE TITRES DETENUS PAR ACORIS MUTUELLES EN 2024



Tous ces investissements tant sur les produits financiers ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales que sur les produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable, tendent à ce qu'ACORIS Mutuelles puisse être acteur, à sa manière, sur les 17 objectifs du développement durable.

En 2024, ACORIS Mutuelles a voulu affirmer avec force sa volonté d'accélérer sa transition responsable, en dépassant les engagements des années précédentes. Cette ambition s'est traduite par des actions tangibles dans tous les domaines : réduction de l'empreinte environnementale grâce à une gestion énergétique optimisée, une politique "zéro papier" renforcée et un soutien accru aux artisans locaux ; renforcement du volet social avec des programmes de formation innovants et une attention particulière portée à la santé physique et mentale des collaborateurs ; et enfin, une gouvernance exemplaire, marquée par la montée en compétence de ses élus. Ces initiatives illustrent une approche globale où chaque dimension ESG est systématiquement prise en compte et améliorée.

Au-delà de ces mesures internes, cette volonté s'est également concrétisée dans la stratégie de placement, avec une sélection encore plus exigeante d'investissements intégrant des critères ESG stricts. L'année 2024 a permis de consolider ces avancées, confirmant l'ancrage durable d'ACORIS Mutuelles dans une logique de performance responsable. Ces progrès, à la fois qualitatifs et quantitatifs, témoignent d'une réelle maturité dans la démarche ESG et posent les bases d'un avenir toujours plus engagé et vertueux.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



GLOSSAIRE

Biodiversité : L'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Digitalisation : Processus de transformation des services d'une entreprise, par un recours accru aux technologies de l'information.

Empreinte carbone : Indicateur qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement, et plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre liées à une activité.

Empreinte environnementale : L'effet qu'une personne, une entreprise, une activité, etc. a sur l'environnement. Elle s'exprime en « surface de terre productive requise pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets qui en découlent ». Elle couvre un spectre plus large que l'empreinte carbone.

Gaz à effet de serre : Gaz présents dans l'atmosphère qui absorbent une partie des rayons du soleil et les redistribuent sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, ce qui entraîne le phénomène d'effet de serre et une élévation des températures à la surface du globe.

Mutualiste : Le magazine de votre mutuelle.

Politique zéro déchet : Démarche visant à réduire au maximum la production de déchets. Ainsi, cela consiste à revoir le mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage.

Recygo : Recygo est une co-entreprise créée par La Poste et SUEZ en 2018 pour accélérer le déploiement du tri et du recyclage dans les entreprises.

RSE : La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

17 objectifs du développement durable : Ils représentent un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Ces 17 objectifs ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

DÉCLARATION DE NON-PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

INTRODUCTION

En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 intitulé "SFDR" portant sur la divulgation d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, il est prévu que les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité fassent l'objet d'une transparence.

La présente déclaration a pour but de répondre à cet objectif en détaillant les politiques de diligence raisonnable concernant ces incidences, en prenant en considération la taille de l'organisation, la nature et l'étendue de ses activités, ainsi que les types de produits financiers proposés.

NON-PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

ACORIS MUTUELLES est une mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité contractant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine et s'engageant à verser un capital à la survenance d'un événement et comptabilise moins de 500 employés.

Par conséquent, en tenant compte de ces éléments, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité est effectuée sur une base volontaire.

En tout état de cause, bien que **ACORIS MUTUELLES** prenne en compte les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, la réflexion sur la priorisation des incidences négatives de ces investissements n'est pas encore pleinement développée, et les données actuellement disponibles ne permettent pas de garantir une prise en compte complète des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

À ce stade, **ACORIS MUTUELLES** ne peut donc pas mesurer les effets de ces incidences.

Il convient de noter que **ACORIS MUTUELLES** suit de près les évolutions réglementaires et les travaux du secteur afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans ses activités dans un avenir proche.

La décision concernant la prise en compte des principales incidences négatives sera réévaluée chaque année.



Siège social : 6/8 Viaduc Kennedy – CS 44210 –
54042 NANCY CEDEX

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II
du Code de la Mutualité N° SIREN 780 004 099.